



CDEN 34 du 02/07/20, compte rendu du SNALC

OS présentes : SNALC, FSU, UNSA, SNE et FO.

➤ Vote du Règlement départemental :

Le DASEN présente ce règlement : il s'agit d'une version harmonisée dans les 5 départements. Mise en conformité avec le code de l'éducation.

Les OS interviennent sur plusieurs points :

- l'absence de texte clair concernant les sorties scolaires entraîne souvent des conflits avec les familles. *Réponse DASEN* : les sorties se font sous la condition de signature d'un PAP signé par le médecin scolaire. Le DASEN en garantit la diffusion.
- caractère intéressant de ce travail d'actualisation du texte en rapport avec la législation. Les mentions sur la liberté pédagogique ainsi que sur le téléphone portable sont appréciées.
- la scolarisation à 3 ans n'a engendré que 75 inscriptions supplémentaires et on a une baisse des inscriptions en REP / REP+ (-56). De plus, cette scolarisation obligatoire à 3 ans semble se faire au détriment de la scolarisation des 2 ans (le 34 est en retard en comparaison du 30 ou du 66 puisque nous avons moins de 2 ans scolarisés que dans ces départements où la population est pourtant moins importante).

Le SNALC intervient particulièrement sur trois points:

- Accueil et surveillance des élèves (p9) : le SNALC apprécie l'assouplissement du vocabulaire (de « est » on passe à « peut » être accueilli par les enseignants). Il rappelle qu'il déplore le refus de prise en compte dans les ORS des 10 minutes d'accueil. N'oublions pas que ces dix minutes d'accueil représentent pour certains collègues 54 heures de présence, soit l'équivalent de plus de deux semaines de classes...
- Membres et missions du conseil d'école (p11) : le SNALC salue le changement de vocable (inclusion plutôt qu'intégration et porteur de handicap plutôt qu'handicapé) mais veut aller plus loin : pas d'AESH dans le conseil d'école, c'est anormal. En collège aussi, les AESH sont encore trop souvent « exclues » de l'équipe pédagogique ; on leur demande encore (pas partout mais trop souvent) de quitter les ESS après leur prise de parole. Le SNALC rappelle qu'elles font partie intégrante de l'équipe éducative.
- Usage des locaux, hygiène et sécurité (p.12) : dans trop d'écoles et collèges, la règlementation en matière d'affichage CHSCT n'est pas correctement appliquée. Le SNALC demande en outre que soit affichée dans les salles des maîtres/salles des professeurs l'affiche du 5 juin 2020 sur le RSST dématérialisé, afin de donner l'opportunité à chaque agent de se saisir de cette instance appelée à monter en puissance au cours des années à venir.

La FCPE demande un amendement (fin page 11) : « le conseil d'école, particulièrement le dernier ». Accordé par le DASEN qui ne souhaite cependant pas imposer un ordre du jour aux conseils d'école. Incitatif mais pas directif.

Vote :

POUR : 5 dont SNE et UNSA

Abstention : 12 dont FSU, SNALC, FO, FCPE

➤ **Ajustements carte scolaire 1^{er} degré :**

Les OS reviennent sur l'école des Garrigues de Mauguio : 2 classes avec 55 inscrits dont 22 en maternelle et 33 en élémentaire. 2 élèves en situation de handicap en élémentaire. Petite structure qui ne permet pas une autre organisation, l'IEN n'étant pas favorable au transfert de CP avec des maternelles.

Le DASEN attend les mouvements de population de juillet/août. Reporter en septembre permet de mieux jauger ces situations. Une attention sera portée sur cette école, mais nous serons donc sur une affectation à titre provisoire en septembre.

De façon plus générale, elles rappellent qu'il y a 14 écoles en surveillance. Il manque des postes de titulaires. Des ZR et des contractuels seront amenés à occuper ces postes... De plus, les postes RASED ne sont pas ré-injectés.

La FCPE évoque Condorcet à Jacou, où l'augmentation des élèves est visible.

Le DASEN répond que cette école n'est pas une priorité à l'heure actuelle.

Regrette aussi la suppression de postes RASED, particulièrement dans ce contexte. Evoque le 2nd degré où les tensions sont grandes également.

Vote :

POUR : 5 dont UNSA

Abstentions : 12 dont FSU, SNE, SNALC, FCPE

Contre : FO

➤ **Les rythmes scolaires :**

Passages de quelques écoles à 4 jours. Il y a seulement 12 communes sur 253 qui sont à 4.5 jours dans le département. 98% des écoles du 34 sont sur 4 jours.

Les OS dénoncent le poids des municipalités. Parfois l'avis des conseils d'école n'est pas entendu, c'est la mairie qui décide.

Le SNALC est contre la semaine de 4,5 jours. Le mercredi matin est nécessaire aux élèves pour se reposer et donner de l'espace aux activités extra-scolaires, mais aussi aux professionnels pour organiser des réunions le mardi soir sans empiéter sur la préparation des cours de fin de semaine.

Le SNALC rappelle qu'il est le SEUL syndicat à avoir constamment défendu la semaine des 4 jours.

Le DDEN : Pour 4.5 jours car étalement des apprentissages. Avec la situation sanitaire, cela aurait permis de plus accueillir (NDLR : *on voit mal comment puisque les enseignants gardent la même quotité horaire...*).

La FCPE est favorable aux 4.5 jours par rapport aux rythmes de l'enfant. Elle indique la possibilité de travailler le samedi matin au lieu du mercredi matin (NDLR : *quid des familles recomposées...*) et relève qu'il n'y a pas eu de consultation cette année.

Le DASEN répond qu'il y a eu consultation quand une école a modifié ses horaires mais que si l'école était sur 4 jours, il y avait eu reconduction tacite pour un an et que les consultations auraient lieu l'an prochain.

Vote :

POUR : 5 dont SNE

Abstention : 12 dont FCPE, FSU, SNALC

CONTRE : 1 FO

Concernant les ajustements du second degré, Mr Herrada (DEP) indique qu'une étude est lancée sur les capacités d'accueil des collèges de Montpellier et sa couronne. St Jean de Védas et St Clément de Rivière seront visités la semaine prochaine. La FCPE demande à ce que l'on soit attentif à Joffre et aux Aiguerelles.

Questions diverses :

- Demande d'un double volet pour les notifications MDPH comme dans le 30 (plan A / plan B). Le plan A serait la véritable notification, le plan B serait utile s'il n'y a pas de place dans les structures type ITEP ou IME, de façon à ce que l'enfant bénéficie tout de suite de l'aide humaine nécessaire. Le DASEN est étonné de ces doubles notifications possibles. Il indique qu'il se renseignera mais aussi que le PIAL a ainsi tout son intérêt puisque les enfants en attente de notification sont inclus dans les groupes et peuvent ainsi bénéficier d'un AESH. Plus on aura de PIAL, plus on pourra le faire...

- Bilan des effectifs pour cette reprise en fin d'année ?
au 22/06 : 75% des élèves dans le 1^{er} degré / 55 à 60% dans les collèges.

- Utilisation des outils numériques : quels enseignements ?
Il y a des iniquités, des déséquilibres par rapports à ces équipements mais aussi aux flux et aux réseaux. La région dote de matériel tous les lycéens. Le DEP a fait un effort conséquent : 1400 ordinateurs dont 700 neufs. On a cependant constaté que la présence de l'enseignant était primordiale. Mr HERRADA précise aussi que la région a financé des serveurs et du stockage ce qui a permis un accès plus facile pour les enseignants et les élèves (ENT : 16 millions de pages vues jusqu'en mars / 90 millions entre mars et juin).

- rentrée prochaine : quelles modalités ?
Plusieurs scénarios possibles : protocole allégé et retour de tous / si clusters apparaissent, isolement des cas contacts sans fermeture des écoles / situation plus compliquée et retour de l'alternance car les groupes devront être restreints.

- 2S2C : quel avenir ?
Le DASEN répond qu'aucun dispositif n'est mis en place dans le 2nd degré. Dans le 1^{er} degré, quand les dispositions humaines et / ou matérielles ne le permettaient pas, des conventions ont pu être signées. Ce dispositif n'est pas amené à se multiplier sauf en cas d'alternance de nouveau. Il va être activé en septembre pour permettre une reprise progressive en petits effectifs. Le Ministère entame des réflexions sur cette période pour anticiper au maximum.

- Y aura-t-il des moyens supplémentaires ?
Aucun moyen supplémentaire octroyé si ce n'est les HSE et devoirs faits non consommés cette année. Les établissements du 2nd degré auront pendant les congés une dotation HSE / devoirs faits pour pouvoir mettre en place des dispositifs d'aide dès septembre. Les HSE ont été retirées aux établissements et seront redistribuées. Les heures en devoirs faits sont restées à l'identique dans les établissements.

- Vacances apprenantes ?
Différents dispositifs sont utilisés : école ouverte, école ouverte buissonnière, accueil loisirs sans hébergement (ALSH), colonies apprenantes... Les écoles ouvertes soit début juillet soit fin août seront faites pour les enfants volontaires et avec des enseignants volontaires.